



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **7 septembre à 15h30** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud est également présent.

- 1 Ouverture de la séance
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
4. **Finances**
5. **Administration générale**
- 5.1 Autorisation de signature pour une virée au bout du chemin de l'Érablière
- 5.2 Autorisation de signature pour l'acquisition d'une partie du lot 5 811 709 pour une virée au chemin Coutu
- 5.3 Amendement à la résolution 20-0511-192 concernant la création d'un espace de virée au bout de la rue Rivard
- 5.4 Inscription au tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat
6. **Urbanisme et Environnement**
7. **Loisirs, Vie communautaire et Communications**
8. **Travaux publics et Parcs**
- 8.1 Embauche d'un étudiant aux parcs et bâtiments
- 8.2 Octroi de contrat pour les travaux de planage, couche d'usure et autres travaux connexes de la rue Principale – 2021-AOP-TPPI-42
9. **Sécurité incendie et sécurité civile**
10. **Divers**
11. **Période d'information**
12. **Période de questions**
- 13 Fermeture de la séance

1. **Ouverture de la séance**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

5. **Administration générale**

5.1 **Autorisation de signature pour une virée au bout du chemin de l'Érablière**

21-0907-456 Attendu qu'au bout du chemin de l'Érablière, étant le lot 5 436 641, du cadastre du Québec (matricule 5032-37-3029), la virée pour camions et charrues ne correspond pas au cadastre et empiète sur un terrain privé;

Attendu qu'il est de l'intention de la Municipalité de régulariser cet état de fait;

Attendu les discussions à cet égard avec les propriétaires du terrain adjacent, soit le lot 5 436 366, cadastre du Québec (matricule 5032-45-1842);

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs;

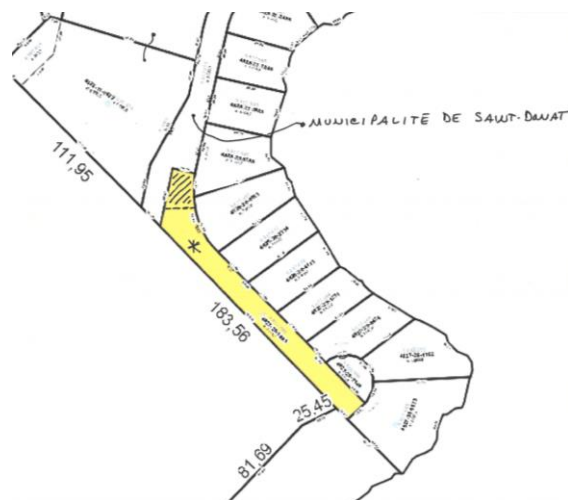
À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à

l'unanimité des conseillers :

- de mandater la firme Rado Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, pour préparer la description technique de la virée véhiculaire, soit environ 200 mètres carrés, située au coin sud-est du lot 5 436 366, cadastre du Québec;
- d'autoriser le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires auprès des arpenteurs-géomètres;
- d'autoriser le maire et le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente sous seing privé et une servitude réelle et perpétuelle de passage notariée contre ledit lot 5 436 366 appartenant à M^{me} Émilie Lafond et à M. Martin Vallée, au bénéfice du lot 5 436 641, étant le chemin municipal de l'Érablière;
- de mandater l'étude Raymond et Sigouin, notaire, à rédiger et publier l'acte de servitude;
- que tous les frais et honoraires relatifs aux présentes soient et sont à la charge de la Municipalité et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-00-419.

5.2 Autorisation de signature pour l'acquisition d'une partie du lot 5 811 709 pour une virée au chemin Coutu

21-0907-457 Attendu qu'une virée véhiculaire presque au bout du chemin Coutu ne correspond pas au cadastre et empiète sur un terrain privé;



Attendu qu'il est de l'intention de la Municipalité de régulariser cet état de fait;

Attendu les discussions à cet égard avec le représentant du propriétaire;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'acquérir pour 1 \$ une partie du lot 5 811 709, cadastre du Québec, appartenant à 9270-9641 Québec inc. (matricule 4827-29-1885), pour une superficie d'environ 350 mètres carrés, afin de



régulariser une virée véhiculaire au chemin Coutu;

- de mandater la firme Rado Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, pour procéder aux opérations cadastrales;
- d'autoriser le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires auprès des arpenteurs-géomètres;
- de mandater l'étude Raymond et Sigouin, notaire, à rédiger et publier l'acte de cession;
- d'autoriser le maire et le directeur général adjoint – Développement durable à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la transaction;
- que tous les frais et honoraires relatifs aux présentes soient et sont à la charge de la Municipalité et que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-130-00-419.

5.3 Amendement à la résolution 20-0511-192 concernant la création d'un espace de virée au bout de la rue Rivard

21-0907-458 Attendu la résolution 20-0511-192 autorisant le maire et le directeur général adjoint – Développement durable à signer un protocole d'entente dans le cadre de la création d'un espace de virée et du prolongement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc, rue Rivard pour le projet de développement domiciliaire de M. Louis Belhumeur;

Attendu que suivant l'évolution du dossier, les représentants municipaux doivent également être autorisés par résolution à signer la cession de la rue servant de virée véhiculaire;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint – Développement durable;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution 20-0511-192, en ajoutant après le paragraphe 2- le paragraphe suivant, savoir :

- 3- *l'acte de cession, à la Municipalité, à titre gratuit de la virée étant le lot 6 425 488, cadastre du Québec, ainsi que tous les autres documents inhérents à cette transaction;*

que tous les frais y afférant, notamment les honoraires des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire), soient et sont à la charge du cédant.

5.4 Inscription au tournoi de golf de la Chambre de commerce du Grand Saint-Donat

21-0907-459 Attendu que la Municipalité souhaite participer au tournoi de golf de la chambre de commerce du Grand Saint-Donat;

Attendu l'invitation reçue en date du 24 août 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que la Municipalité s'inscrive au tournoi de golf de la chambre de commerce du Grand Saint-Donat du 10 septembre 2021 au Club de golf de Saint-Donat en

procédant à l'achat de 4 billets de golf à 35\$ chacun ;

- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au poste budgétaire 02-690-00-970.

Est également confirmée la participation de Joé Deslauriers et de 3 membres du conseil municipal au tournoi de golf afin de représenter la Municipalité à cet événement.

8. Travaux publics et Parcs

8.1 Embauche d'un étudiant aux parcs et bâtiments

21-0907-460 Attendu le besoin pour la Municipalité de procéder à l'embauche d'un étudiant aux parcs et bâtiments afin d'assurer le remplacement des employés absents ou réaffectés et de mener à terme les divers projets;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 26 août 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher la personne suivante à titre d'étudiante aux parcs et bâtiments jusqu'au 31 décembre 2021:

<u>Nom</u>	<u>Expérience</u>
<u>Salaire horaire</u>	
Xavier Morin	2e année
14.85 \$	

8.2 Octroi de contrat pour les travaux de planage, couche d'usure et autres travaux connexes de la rue Principale – 2021-AOP-TPPI-42

21-0907-461 Attendu l'appel d'offres public 2021-AOP-TPPI-42 publié le 16 août 2021 pour des travaux de planage, couche d'usure et autres travaux connexes – rue Principale;

Attendu qu'il s'est glissé une erreur à certains endroits dans le numéro de l'appel d'offres et que le numéro 2021-AOSP-TPPI-42 doit se lire 2021-AOP-TPPI-42;

Attendu l'entente de collaboration entre la Municipalité et le ministère des Transports aux termes de la résolution 21-0727-420;

Attendu l'analyse des deux soumissions reçues ainsi que la lettre de recommandation de la firme FNX-INNOV;

Attendu la recommandation du directeur des services techniques à cet effet, en date du 7 septembre 2021;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat pour les travaux de planage, couche d'usure et autres travaux connexes rue Principales à l'entreprise Pavages Multipro inc. pour un montant de 564 351.00 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le poste budgétaire 02-320-00-999.

13. Fermeture de la séance

21-0907-462 Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors



16h45.

Joé Deslauriers
Maire

Mathieu Renaud
Directeur général et
secrétaire-trésorier